

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 29 mars 2020

Coronavirus

Point de situation : résidents de Polynésie française bloqués à l'étranger

Il n'y a plus aucun vol provenant de l'étranger, à destination de la Polynésie française, jusqu'à nouvel ordre. Les résidents bloqués doivent se signaler auprès des autorités diplomatiques françaises et se conformer strictement aux consignes sanitaires appliquées dans les pays d'accueil. Ils sont également invités à se tenir informés en consultant régulièrement les sites internet du Haut-commissariat (www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr) et celui du Ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr).



Cabinet Bureau de la communication interministérielle